

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2017

DELIBERATION N°CC/2017.00225

**ZA DES MURONS - APPROBATION DU COMPTE-RENDU D'ACTIVITES ETABLI
PAR LA SEDL AU 31/12/2016**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 22 juin 2017

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 63

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de voix : 78

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER,
M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET,
M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, Mme Marie-Christine BUFFARD,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER,
M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Paul CORRIERAS,
Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, Mme Annick FAY,
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET,
Mme Nicole FOREST, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Marc JANDOT,
M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Corinne L'HARMET-ODIN,
Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON,
M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET,
Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Lionel SAUGUES,
M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Enzo VIVIANI

REÇU EN PREFECTURE

Le 11 juillet 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170515-D20170022510-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170711

Pouvoirs :

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
Mme Fabienne PERRIN donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Marie-Christine BUFFARD,
Mme Monique ROVERA donne pouvoir à M. Jean-François BARNIER,
M. Joseph SOTTON donne pouvoir à M. Marc PETIT,
Mme Anne-Françoise VIALON donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS

Membres titulaires absents excusés :

M. Denis BARRIOL, M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE,
M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL,
M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Luc FRANCOIS, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET,
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, M. Samy KEFI-JEROME,
M. Bernard LAGET, M. Julien LUYA, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU,
Mme Djida OUCHAOUA, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE,
Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, Mme Christine ROUX, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Alain SCHNEIDER, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Hélène THOMAS,
M. Alain VERCHERAND, M. Maurice VINCENT, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2017

ZA DES MURONS - APPROBATION DU COMPTE-RENDU D'ACTIVITES ETABLI PAR LA SEDL AU 31/12/2016

La ZAC des Murons située sur la commune d'Andrézieux-Bouthéon représente une zone d'environ 50 ha dont 42 ha sont cessibles. La zone distingue plusieurs secteurs destinés à recevoir respectivement des activités artisanales, industrielles et commerciales.

Les surfaces cessibles sont :

Secteur commercial :	8 ha environ,
Secteur artisanal et industriel :	15 ha environ,
Secteur industriel (grandes parcelles) :	19 ha environ.

La commune d'Andrézieux-Bouthéon avait signé le 27 juin 1995 avec la SEDL une convention confiant à cette dernière les études de faisabilité de la zone d'activités les Murons sous la forme d'une ZAC.

L'importance de cette opération d'aménagement lui a donné le caractère de zone d'aménagement d'intérêt communautaire et la Communauté de Communes du Pays de Saint-Galmier a concédé l'aménagement de la ZAC des Murons à la SEDL.

L'intégration de la commune d'Andrézieux-Bouthéon à la Communauté d'Agglomération de Saint-Etienne Métropole au 1^{er} janvier 2013 a conduit au changement de concédant par un avenant de transfert signé le 24 avril 2013.

Les dépenses comptabilisées en 2016 de 84 958 € couvrent les travaux, les frais divers et la rémunération de l'opérateur. Le total des dépenses de l'opération au 31 décembre 2016 est de 9 487 961 €.

En 2016, les produits de cessions se sont élevés à 352 € HT, correspondant à une régularisation du prix de vente suite à une erreur d'implantation de la clôture en limite séparative.

Au 31/12/2016, Le total des produits constatés est de 9 907 140 € HT.

La trésorerie de l'opération s'élève au 31/12/2016 à 524 878 €.

Les travaux de viabilisation de la ZAC ont été réalisés entre octobre 2003 et mars 2005. Des premiers aménagements paysagers ont été réalisés en 2008 sur l'axe structurant de la ZAC et sur ses limites.

En 2013, les travaux de finitions ont été engagés (trottoirs, éclairage...) et ont été réceptionnés en 2014.

Il reste à prévoir périodiquement des travaux pour l'alimentation en réseaux des lots vendus, la réalisation des entrées charretières ainsi que des travaux d'entretiens.

2 parcelles d'une superficie de 14 847 m² ont été commercialisées début 2017 pour 546 930 €.

2 parcelles d'une superficie de 11.405 m² sont sous compromis de vente pour 423.820 €.

1 parcelle d'une superficie de 5.939 m² fait l'objet d'un protocole pour 124.719 €.

Si les 3 parcelles restantes d'une superficie de 16 739 m² ne sont pas commercialisées avant le 31 décembre 2017, date de fin de la convention, elles seront transférées à Saint-Etienne Métropole.

Compte tenu des hypothèses en termes de dépenses restant à réaliser de 295 K€ et de recettes à recevoir de 1 765 K€, un excédent à hauteur de 1 889 K€ HT pourrait être constaté à la clôture de l'opération.

Contractuellement la mission confiée à la SEDL se termine au 31/12/2017.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **approuve le Compte-Rendu Annuel d'activités au Concédant arrêté au 31 décembre 2016 présenté par la SEDL pour l'opération ZA Les MURONS.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

Gaël PERDRIAU